

Commission jeunesse de la Fédération protestante de France

A.M.E.



fiche 1

Introduction à l'accueil de mineurs en Église (AME)

Accueil de Mineurs en Église

Guide des bonnes pratiques



**Fédération
Protestante
de France**

fiche 1

Introduction à l'accueil de mineurs en Église (AME)

Il n'y a «âme» que s'il y a «souffle». Le souffle est une énergie dynamique et vivifiante. On ne peut travailler au service de la jeunesse sans âme et sans souffle qui nous poussent à persévérer et à nous poser, encore et toujours, les bonnes questions.

Y a-t-il encore un souffle pour la jeunesse au sein de notre association, de notre Église ? Y a-t-il des choses qui nous freinent, qui bloquent nos élans ? Est-ce que j'arrive encore à voir et à vivre la loi faite pour l'homme et non une loi qui viendrait ralentir notre ministère parmi la jeunesse ? Peut-on ignorer la loi, du fait d'être croyant ?

Bien au contraire, avec le regard de Dieu et la route que nous trace la loi, il reste un chemin possible pour vivre des temps forts en Église avec la jeunesse. Ce guide de bonnes pratiques peut devenir une «bonne nouvelle» pour ceux qui sont appelés à le mettre en pratique, mais aussi pour les parents qui confient leurs enfants à nos associations, mouvements ou Églises.

1. Principes généraux d'écriture de ces fiches

Ces fiches ont été préparées par des responsables jeunesse des œuvres, mouvements ou Églises protestantes. Elles réaffirment nos convictions et nos valeurs éducatives, pédagogiques et spirituelles. Elles rappellent le cadre de la loi comme départ des réflexions de mise en application dans nos lieux d'Église ou proches de l'Église, y compris hors déclaration d'un accueil collectif de mineurs. Ces fiches permettront, nous l'espérons, d'avoir des repères et d'oser remettre en question positivement nos pratiques quand nous accueillons des mineurs. À travers leurs questions très concrètes, elles nous conduiront vers une meilleure pratique. Elles sont accompagnées de nombreux exemples d'application et de conseils pratiques.

2. Objectifs

L'objectif des différents chapitres est de donner des repères à chacun (pasteur-e, animateur, animatrice, catéchète, moniteur et monitrice d'école biblique, conseiller presbytéral, bénévole, parent, etc.) et de l'aider à se poser les bonnes questions sans se laisser paralyser par une quelconque crainte...

3. Sensibilisation à notre responsabilité missionnaire

Nous espérons ainsi que ces fiches participeront activement à stimuler notre responsabilité missionnaire. Comme le rappellent les Évangiles¹, accueillir des enfants, c'est les laisser s'approcher du Christ, sans contrainte ni retenue. Il nous faut les accueillir en les acceptant tels qu'ils sont. L'essentiel est dans la bénédiction que Jésus offre à chacune et chacun d'entre eux. À nous de faire tomber les obstacles qui les empêchent de recevoir cette bénédiction. Notre mission est de répondre à la loi du cœur de Dieu, quelles que soient ces lois que certains d'entre nous vivent comme des obstacles ou des montagnes que notre foi peut pourtant déplacer...

Accueillir un enfant, c'est travailler sur la qualité de cet accueil car, chaque fois, c'est Jésus que nous accueillons et Dieu qui est reçu ainsi dans le cœur des hommes, des femmes et des enfants².

Nous sommes ainsi encouragés à nous investir pleinement auprès de la jeunesse : encouragés à nous former, à interroger nos projets et nos pratiques, pour vivre au mieux notre ministère. C'est pourquoi nous sommes encouragés à être en relation avec les services de l'État ([SDJES](#) pour tout conseil, toute déclaration ou demande de conformité, etc.). La législation peut paraître contraignante, mais elle a pour but la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il n'est pas possible de s'exonérer de la loi, même s'il faut trouver, dans certains cas, le meilleur moyen de l'adapter à telle ou telle réalité, mais toujours dans le souci de la sécurité des mineurs.

1 Matthieu 19,13-15.

2 Marc 9,36-37.

4. Un grand principe : la protection des mineurs

À travers sa législation et son administration, l'État français porte la responsabilité de la protection des mineurs. À ce titre, l'État est particulièrement soucieux de leur accueil lorsqu'ils sont confiés à des tiers par leurs parents ou leurs tuteurs.

Les activités vécues en Église n'échappent bien sûr pas à la loi française, et le cadre légal nous invite à exercer pleinement notre responsabilité envers les mineurs, nul n'étant censé ignorer la loi ! Par ailleurs, les assurances couvrant nos activités et nos séjours prennent évidemment en compte le respect de la loi comme critère de dédommagement. Mais, plus largement, et de manière positive, la prise en compte du cadre légal permet d'envisager des relations claires et confiantes entre tous les acteurs d'un accueil : l'association organisatrice, l'équipe d'animation, les parents, les jeunes eux-mêmes et, bien sûr, les administrations de l'État. Si la loi doit bien rester au service de l'humain, c'est en conjuguant liberté pédagogique et pleine responsabilité que nous pourrons offrir aux enfants et aux jeunes qui nous sont confiés des rencontres épanouissantes et formatrices.

Ne pas déclarer un séjour ne permet en aucun cas de s'affranchir de la loi, ce qui implique d'en avoir une connaissance minimale et donc de se former. Lorsque, par exemple, à la suite d'un accident, l'État enquête sur un séjour et que ce dernier se révèle défaillant sur plusieurs points, le préjudice moral retombe en général sur l'ensemble de l'Église ou de l'association organisatrice qui sera alors considérée comme « dangereuse » pour les enfants et les jeunes qui lui sont confiés.

À l'inverse, avoir de bonnes pratiques, c'est être des témoins responsables pour les jeunes,

leurs parents et les services de l'État avec lesquels nous travaillons.

5. Une dynamique jeunesse de témoignage

Croire en la jeunesse et lui laisser pleinement sa place, c'est lui passer le témoin et être témoin avec elle. Notre rôle est de responsabiliser les jeunes dans leur engagement. C'est les laisser s'épanouir dans un ministère et devenir leaders dans une société où l'engagement est au service d'un vivre ensemble.

6. Remerciements aux auteurs

Ces différentes fiches n'auraient pu voir le jour sans les membres de la commission jeunesse de la Fédération protestante de France (FPF) et les responsables jeunesse des associations, œuvres, mouvements et Églises membres. Nous tenons à remercier particulièrement ici : Adrien Chaboche, des Éclaireuses et Éclaireurs unionistes de France (EEUdF) qui, sous sa présidence de la commission jeunesse, a impulsé ce travail ; David Vandebeulque, de l'Armée du salut, et Marc Schaefer, de l'Église protestante unie de France, qui ont écrit, relu et mis en forme les écrits de Matthieu Busch, de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine ; Pascal Rodet, des Églises adventistes ; Philippe Clément, de l'Armée du salut, Nadine Marchand et Pierre Bonnemain, des EEUdF ; Samuel Gerber, de Visa Année Diaconale.

Nous remercions également Jean-Daniel Roque et Patricia Rohner-Hégé pour leurs relectures et leurs remarques.

Nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que la loi évolue. Ce livre ne pourra pas être mis à jour régulièrement, mais chacune des fiches qui le nécessite sera réactualisée sur le site de la FPF par la commission jeunesse de la FPF. Sur le site protestants.org, il est possible de télécharger individuellement ces fiches et de trouver des annexes.

Cet ouvrage a été finalisé en 2019 et a été relu entre 2021 et 2024 par l'actuelle commission jeunesse de la FPF. Il reflète la législation en vigueur en septembre 2024.

De nombreuses fiches ont pu être réalisées à travers des outils de formation et d'animation des stages BAFA et BAFD, animés par plusieurs des auteurs et de leurs mouvements, mais aussi grâce aux ouvrages annuels que nous vous recommandons, tels que le «mémento réglementation» du *Journal de l'animation* (hors-série édité chaque année en mars par les éditions Martin Média) et le *Cahier spécial directeur et directrice* de la Jeunesse au Plein Air (JPA) également édité chaque année (www.jpa.asso.fr). La lecture de ces publications est complémentaire à cet ouvrage qui est resté centré sur la déclinaison de l'accueil de mineurs en Église...

Bonne lecture.